



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48872

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de rechercher une meilleure complémentarité avec le réseau des alliances françaises et de procéder à une analyse détaillée, pays par pays, des structures locales, en vue d'établir une cartographie souhaitable des implantations. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le réseau culturel de la France à l'étranger repose sur deux piliers : d'un côté le volet public avec les Instituts français (une centaine d'établissements à autonomie financière et 132 annexes), de l'autre le volet associatif avec les Alliances françaises (près de 900 dans le monde, dont plus de 400 conventionnées avec le ministère des affaires étrangères et du développement international et bénéficiant d'une subvention et/ou d'une mise à disposition d'un agent). Des réunions de coordination régulières ont lieu entre la tutelle (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) et la Fondation Alliance française, réunions qui permettent d'effectuer une veille du réseau des Alliances et d'optimiser leur situation. La répartition des implantations dans chaque pays est le fruit de sédimentations historiques. Un travail visant à clarifier celles-ci est établi dans le cadre d'un dialogue permanent, facilité par le caractère souvent complémentaire du réseau des Alliances et des Instituts. De plus, l'exercice de suppression des doublons dans la plupart des capitales a été mené à bien ces dernières années ; des coûts supplémentaires ont pu être évités. Le suivi du réseau culturel dans sa double composante (Instituts et Alliances) conduit ainsi à affiner la cartographie des implantations. Certains postes à présence diplomatique (comme au Cap Vert) ont vu leur Institut fermer ; des Alliances ont été supprimées (en accord avec le conseil d'administration local) et transformées en Instituts (cas du Maroc par exemple).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48872

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 995

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6439